

<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>1. Première partie : appui à l'ensemble des acteurs de la coopération transfrontalière .....</b>	<b>3</b>
1.1 Mise en réseau, échanges, capitalisation, diffusion et transfert de bonnes pratiques, événements .....	3
1.2 Information, communication, partage et diffusion de la connaissance .....	4
1.3 Identification des besoins, représentation des intérêts et leur remontée vers le niveau national .....	5
1.4 Assistance opérationnelle et ingénierie territoriale de projet .....	6
<b>2. Deuxième partie : aide à la définition, à l'évolution et à la mise en œuvre des politiques transfrontalières aux différentes échelles .....</b>	<b>7</b>
2.1 Appui technique aux politiques transfrontalières, notamment dans le cadre de la programmation 2014/2020 .....	8
2.2 Observation des territoires transfrontaliers.....	11
2.3 Etudes stratégiques .....	11
2.4 Veille thématique.....	12
<b>3. Troisième partie : ouverture et représentation des intérêts au niveau européen, outre-mer et international... ..</b>	<b>13</b>
3.1. Echanges d'expérience et de bonnes pratiques, capitalisation ..	13
3.2 Représentation européenne des intérêts des acteurs de la coopération transfrontalière .....	15
3.3 Coopération sur les frontières d'outre-mer et sur d'autres frontières (Est de l'Europe, Afrique...) .....	17

## Introduction

Le programme de travail 2015 de la Mission Opérationnelle Transfrontalière est décliné sous la forme d'actions concrètes, réparties en fonction des différentes missions et métiers de la MOT. Il s'inscrit cette année dans un contexte tout à fait particulier :

### Au niveau national

- ≡ La poursuite des lois de réforme territoriale de la France, à travers le processus législatif en cours et ses impacts sur les territoires frontaliers et leur coopération transfrontalière ; (nouvelles entités, nouvelles compétences etc.)...
- ≡ Les échéances électorales à venir, concernant les départements et régions nouvelles.

### Au niveau européen

- ≡ Le début de la nouvelle période de programmation européenne 2014-2020 et l'entrée en service en 2015 des nouveaux programmes de coopération territoriale européenne.
- ≡ La présidence luxembourgeoise de l'Union européenne au 2<sup>ème</sup> semestre, dans le cadre du trio Italie-Lettonie-Luxembourg dont une des priorités porte sur les territoires transfrontaliers ; la MOT a été sollicitée par le Grand-Duché de Luxembourg pour accompagner cette priorité.
- ≡ Les 25 ans de la coopération territoriale européenne, temps de bilan sur les programmes, les projets financés, et de réflexion pour rendre l'Europe et son incarnation transfrontalière plus en prise avec les citoyens frontaliers, destinataires finaux de ces politiques.
- ≡ Le Plan d'investissement Juncker adopté fin 2014, comme vecteur d'opportunités pour les projets structurants transfrontaliers.

### Au niveau international

- ≡ La prise de conscience de l'importance des enjeux de la coopération transfrontalière sur tous les continents, se traduisant notamment par l'identification de celle-ci par le MAEDI français, d'autres Etats, l'Union européenne, comme une priorité transversale des politiques d'aide au développement et de coopération décentralisée, notamment en Afrique ; ainsi que par l'intensité des travaux de recherche menés dans le monde sur ce thème.

# 1. Première partie : appui à l'ensemble des acteurs de la coopération transfrontalière

## 1.1 Mise en réseau, échanges, capitalisation, diffusion et transfert de bonnes pratiques, événements

### Plateforme des techniciens

La MOT poursuivra en 2015 la tenue de réunions de la plateforme des techniciens, notamment selon deux premiers axes :

- ≡ L'achèvement de la **refonte de ses statuts associatifs** et de son fonctionnement, ses objectifs, ses priorités de travail, avec l'ensemble de ses membres.
- ≡ La **co-construction et validation de ses orientations triennales 2015-2017**.

La plateforme pourra également se réunir pour le suivi des thématiques prioritaires, à l'instar des suites du projet cofinancé par Europ'Act sur le développement économique transfrontalier.

### Conférence débat 2015

Dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, qui se tiendra les 17 et 18 juin 2015 à **Chamonix**, **aura lieu une conférence-débat dont le thème est : « Réformes territoriales : quels impacts pour la coopération transfrontalière ? »**.

### Réunions avec les réseaux nationaux sur le transfrontalier

Dans le cadre du partenariat entre la **MOT et la FNAU**, une réunion avec les agences d'urbanisme frontalières est projetée afin de faire le point sur les dossiers en cours (observation statistique, rôle des agences en tant qu'outil d'ingénierie au service des projets de territoire, notamment sur les questions relatives à la planification spatiale en zone frontalière, au logement et au foncier). Une autre est à tenir avec les Parcs naturels régionaux dans le cadre du partenariat **MOT-Fédération des PNR** sur les besoins d'ingénierie territoriale spécifiques pour les 10 PNR concernés.

D'autres (liste non exhaustive) pourront se tenir avec le **réseau des Chambres consulaires** (métiers et commerce) sur les questions relatives à leur rôle dans le développement économique transfrontalier, avec le **réseau des pôles métropolitains**, etc.

### Conférence de restitution du projet Europ'Act relatif au développement économique transfrontalier, septembre 2015.

Afin de répondre à la demande du réseau et des nombreuses institutions impliquées dans le projet Europ'Act d'un événement de restitution, une **conférence finale sera organisée fin septembre 2015 à Paris**.

## 1.2 Information, communication, partage et diffusion de la connaissance

Les actions permanentes de communication de la MOT qui se poursuivent en 2015, comprennent :

- ≡ **L'animation du site Internet [www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu)**
- ≡ **La diffusion de revues de presse** bi-mensuelle au réseau sur l'actualité de la coopération transfrontalière sur toutes les frontières françaises ;
- ≡ **La réalisation de 10 newsletters par an « L'actualité transfrontalière »** (10 numéros français, 10 numéros anglais), diffusée à 6500 contacts en Europe.
- ≡ **Des publications thématiques plus importantes, à la faveur des projets européens menés par la MOT** : plusieurs ouvrages (deux guides et un diagnostic) paraîtront en 2015 sur la question du développement économique transfrontalier.
- ≡ **L'ouverture en 2015 du centre de documentation<sup>1</sup> de la MOT, exclusivement dédié à la coopération transfrontalière sur les frontières françaises**, ouvert aux adhérents et aux financeurs de la MOT, aux services de l'Etat, aux étudiants et aux chercheurs, sur rendez-vous et en ligne sur le nouveau site Internet de la MOT. Une partie des publications, sous format numérique, sera directement accessible à distance en accès réservé. **Un contact sera pris avec le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur afin de permettre au centre de documentation de la MOT d'être mieux référencé et visible auprès des étudiants et du monde de la recherche.**
- ≡ **Mise en place effective en 2015 du logiciel de contacts acquis en 2014** et permettant d'améliorer la diffusion d'informations au réseau croissant de la MOT en France, en Europe et à l'international.

Des actions de communication plus ponctuelles pourront être également réalisées, par exemple en fonction de l'état d'avancement des **lois de réforme territoriale**, ou comme des actions « presse » à l'occasion des **échéances électorales départementales et régionales de 2015**, à l'instar de ce qui a été fait en 2014 pour les élections européennes.

<sup>1</sup> Ce centre de documentation physique et électronique possède une des plus importantes collections françaises de documents relatifs aux territoires transfrontaliers et à leur coopération.

### 1.3 Identification des besoins, représentation des intérêts et leur remontée vers le niveau national

Dans le cadre de son rôle de représentation et de défense des intérêts des territoires transfrontaliers, la **MOT poursuit en 2015 son action de remontée vers le niveau national et européen des besoins identifiés dans le cadre des activités du réseau.**

L'équipe technique consultera le réseau sur les projets de législations.

La représentation des intérêts passe également par le contact permanent qu'entretient **la MOT avec le CGET et les différents ministères français** (services techniques et cabinets), qu'ils soient ou non financeurs directs de la structure.

La diversité et l'imbrication des thématiques à enjeux pour les territoires transfrontaliers renvoient à tout un éventail d'acteurs sectoriels et nécessite plus que jamais une **coordination interministérielle renforcée** dans la gestion de leur suivi. Ce constat renvoie à un travail en interne du CGET sur la diffusion de l'information et la promotion des questions transfrontalières, une sensibilisation des nouvelles équipes, parallèlement à la construction d'un partenariat plus interministériel ; enfin, une diffusion plus importante auprès des SGAR et des services déconcentrés de l'Etat (DREAL, etc.) des travaux et productions de la MOT.

Dans ce contexte, différentes réunions pourront être organisées sur la problématique transfrontalière, à l'instar de celle programmée du 9 avril 2015 à destination des référents « études » des SGAR.

La MOT poursuivra également des actions partenariales avec le **groupe d'études transfrontalier rassemblant des députés frontaliers à l'Assemblée nationale**, notamment le dialogue déjà engagé sur les projets de lois en cours et sur les amendements à y apporter en faveur d'un meilleur fonctionnement des territoires transfrontaliers (loi NOTRe, etc.), ce qui passe également par un renforcement des relations avec le Sénat sur ce sujet.

Enfin, comme précisé dans le programme triennal, la **mise en place d'une plateforme d'échanges interactive avec le réseau, hébergée sur le site de la MOT et axée sur l'identification d'obstacles transfrontaliers et la recherche de solutions** est une piste d'évolution intéressante pour la période 2015-2017, qui répond à une demande des acteurs.

Son socle serait constitué à partir de 2015 notamment sur la base des résultats de l'enquête menée par la MOT auprès de son réseau et en Europe dans le cadre de la préparation du séminaire consacré aux obstacles transfrontaliers en mai 2015 dans la perspective de la présidence de l'Union Européenne par le Luxembourg. **Son objectif est d'être utilisée comme un outil supplémentaire de la MOT à destination des territoires transfrontaliers mais également des autorités nationales en permettant une vision actualisée des**

**obstacles récurrents au sein des territoires transfrontaliers et des solutions envisagées/utilisées.** Le dimensionnement de moyens dévolus à sa mise à jour et à son animation reste à préciser.

#### 1.4 Assistance opérationnelle et ingénierie territoriale de projet

La MOT est un expert de l'ingénierie territoriale transfrontalière. Elle se voit confier **la réalisation d'études et d'expertises** diverses, éventuellement dans le cadre d'une mise en concurrence préalable.

**Il est important de noter que la pratique des expertises d'ingénierie territoriale est fondamentale pour la MOT car lui permettant de mettre à jour en permanence son savoir-faire technique et sa connaissance des territoires et d'être en pointe dans la recherche de solutions proposées au niveau local, national comme européen.**

##### 1.4.1 Bons-à-tirer

Compte tenu du retour positif de l'utilisation des bons à tirer (cf programme triennal), l'objectif est de poursuivre leur réalisation en 2015.

##### 1.4.2 Expertises rémunérées

**Pour cette année 2015, la MOT mènera les expertises suivantes faisant l'objet de contrats d'ores et déjà signés, ce qui ne préjuge pas des autres études et contrats qu'elle sera susceptible de mener à bien en fonction des opportunités qui se présenteront. La diversité des commanditaires et leur différentes échelles montre bien la dimension multiniveau de l'outil MOT.**

##### Sur les frontières françaises

- ≡ L'achèvement d'une étude portant sur la coordination des expertises techniques et sur l'accompagnement juridique pour la création d'une autorité organisatrice de transports ferroviaires pour la ligne Cannes-Monaco-Imperia (maître d'ouvrage : Région PACA).
- ≡ Une étude sur le développement économique transfrontalier de la Guyane (maître d'ouvrage : Préfecture de Guyane).

## Au niveau européen et international

- ≡ L'accompagnement du Grand Duché de Luxembourg dans le cadre de la préparation et de la conduite de sa présidence du Conseil européen, avec la préparation d'un séminaire le 19 mai 2015 portant les obstacles transfrontaliers au fonctionnement des bassins de vie et sur les outils et politiques pour la levée de ces obstacles (maître d'ouvrage : Ministère de l'Aménagement du Territoire du Grand Duché du Luxembourg).
- ≡ La réalisation en partenariat avec l'Université de Strasbourg et l'Université d'Artois, d'une brochure, comprenant une série de cartes portant sur la coopération transfrontalière de l'Union européenne dans le cadre des 25 ans des programmes de coopération territoriale européenne (maître d'ouvrage : DG REGIO de la Commission européenne).
- ≡ L'appui auprès des Nations unies – UNCDF pour la mise en place d'un financement des projets transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (programme LOBI). Poursuivant le programme de travail entamé en 2014, la MOT en 2015 continue d'apporter son expertise et son expérience européenne, notamment sur la méthodologie de capitalisation des expériences, l'analyse des cadres stratégiques nationaux et les recommandations en matière de coopération entre les autorités ouest-africaines pour le financement de projets transfrontaliers (maître d'ouvrage : ONU, programme UNCDF).

## 2. Deuxième partie : aide à la définition, à l'évolution et à la mise en œuvre des politiques transfrontalières aux différentes échelles

La MOT poursuit son action d'aide aux Etats, Régions et tout autre niveau de collectivité locale en France et en Europe, pour mieux prendre en compte la dimension transfrontalière dans leurs politiques territoriales et sectorielles et les placer dans un cadre européen.

**En 2015, dans le contexte particulier de la réforme territoriale française**, il s'agit de veiller à ce que la problématique transfrontalière soit bien prise en compte par les nouvelles entités régionales, notamment dans les cas où ces régions s'adjoignent de nouveaux territoires non concernés par la frontière (Aquitaine, Rhône-Alpes, Nord-Pas de Calais, Franche-Comté), ainsi que par tous les niveaux de collectivités, dont les compétences vont se retrouver redistribuées du fait de la loi NOTRe, avec un impact important sur les différentes thématiques de la coopération transfrontalière.

## 2.1 Appui technique aux politiques transfrontalières, notamment dans le cadre de la programmation 2014/2020

### 2.1.1 Dispositif de gouvernance et de coordination d'une politique nationale des territoires frontaliers français

Dans le contexte français, le dispositif de gouvernance et de coordination d'une politique nationale des territoires frontaliers français (développement et coopération) est en cours de définition. Pour chaque frontière, un préfet de région coordonnateur a été désigné en 2014 avec une triple mission de réflexion stratégique, de coordination des acteurs pour sa mise en œuvre et de référent national.

Au plan national français, la relance, préconisée par la mission parlementaire de 2010, d'un comité de pilotage interministériel, composé de représentants de tous les ministères concernés, reste à l'ordre du jour, **reprise dans le courrier de soutien à la MOT de M. Manuel Valls en juin 2013.**

Dans le cadre français, la MOT contribuera en 2015 aux travaux en fonction du calendrier des prises de décision (notamment processus de décentralisation et de réforme territoriale) et en tant que de besoin, à la préparation de comités de pilotage interministériels ou de réunions interservices sur les questions transfrontalières.

Elle attachera une importance particulière à la réflexion à mener sur la coordination des services préfectoraux, des services déconcentrés des ministères concernés et des réseaux diplomatiques, sans oublier les Directions Régionales de la Caisse des Dépôts, avec lesquels la MOT est en contact permanent.

**Avec l'appui du CGET (cf. 1.3), il importera en 2015 de construire avec chaque ministère concerné par les politiques transfrontalières un partenariat pérenne, afin que la dimension transfrontalière soit bien prise en compte dans leurs champs sectoriels et qu'une veille sur les obstacles qui demeurent puisse être envisagée de façon plus partenariale :** présence des ministères dans le dispositif national de gouvernance du transfrontalier, interlocuteurs techniques identifiés, accès effectif des administrations centrales et déconcentrées aux services de la MOT (accès à l'intranet, etc.) etc.

**La question de la levée des obstacles législatifs et réglementaires à la coopération et le recours éventuel à l'expérimentation, sont soulevés par la future présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, à laquelle la MOT apportera son appui au cours de l'année 2015.**



La relance en 2013/2014 par la Préfecture Nord-Pas de Calais en partenariat avec les autorités belges et avec l'appui de la MOT, d'une coordination entre la France et la Belgique sur l'identification des obstacles et leur résolution organisationnelle, juridique et administrative (suite des travaux du Groupe de travail parlementaire franco-belge de 2005/2007) constitue une démarche pilote, à transposer sur d'autres frontières dès 2015.

**Concernant la Caisse des Dépôts**, la MOT poursuivra son assistance aux Directions Régionales dans la mise à jour du volet transfrontalier de leur stratégie territoriale (données de contexte économique, institutionnel, projets structurants en cours).

- ≡ Veille européenne, veille sur les projets et thématiques sur lesquels pourra se positionner la Caisse des Dépôts en zone frontalière.
- ≡ Veille territoriale (instruments de veille et pratique permanente du terrain à travers les différentes missions de la MOT).
- ≡ Aide à l'identification de thèmes porteurs et de projets potentiels dans les zones frontalières, sur lesquels la Caisse des Dépôts pourrait se positionner en particulier dans le domaine du développement économique, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, des clusters (en lien avec le projet Europ'Act de la MOT), de la transition énergétique (en lien avec ERDF, membre de la MOT) ; des transports publics ; du haut débit, du logement et du foncier.
- ≡ Réflexion sur la mise en place de fonds d'investissement transfrontaliers pour financer des projets d'envergure et structurants en zone frontalière à fort enjeu. La gestion des investissements et équipements transfrontaliers pose de nombreuses questions qui pourront faire l'objet d'échanges avec les services de la Caisse des Dépôts concernés : comment permettre aux collectivités de s'engager sur toute la durée d'amortissement et de prévoir des montages juridiques suffisamment évolutifs ? La perspective du plan de relance Juncker peut constituer le cas échéant une opportunité intéressante dans cette perspective. Dans ce contexte, la MOT lancera en 2015 un appel à son réseau afin que les territoires fassent remonter leurs idées de projets transfrontaliers les plus structurants.
- ≡ De plus, la Commission européenne souhaite promouvoir les Nouveaux Instruments Financiers (NIF) dans la mise en œuvre de la politique de cohésion ; il s'agit de démultiplier l'intervention des fonds européens en substituant partiellement à la subvention, son mode traditionnel d'intervention, des prêts. La Caisse des Dépôts et le CGET s'intéressent à une telle évolution. La MOT pourrait participer à ces réflexions pour ce qui concerne la coopération transfrontalière.

- ≡ Ingénierie territoriale transfrontalière, diagnostics, étude sectorielles, montage juridique et financier de projet, ingénierie des fonds européens.

### **2.1.2 Coopération transfrontalière dans le cadre de la programmation 2014-2020**

La MOT a une mission d'assistance générale pour la mise en œuvre de la politique de cohésion 2014/2020 et la mise en place des programmes (européens et nationaux).

En 2015, la MOT poursuivra sa veille sur les nouveaux programmes de coopération territoriale européenne, notamment ceux concernant la coopération transfrontalière. Elle veillera aux modalités de leur mise en œuvre sur les différentes frontières françaises.

La MOT participera également au suivi d'ensemble des thématiques et des approches territoriales de l'Accord de partenariat et des programmes transfrontaliers, en liaison avec le CGET, ainsi qu'au processus de coordination avec les Accords de partenariat des pays voisins, proposé en 2013 par la France aux Etats voisins.

Les actions de la MOT seront coordonnées avec celle du programme français d'assistance technique Europ'Act.

### **2.1.3 Questions liées aux outils de gouvernance, en particulier au groupement européen de coopération territoriale (GECT) dans la nouvelle période de programmation**

Cette action sera réalisée en collaboration avec les services ministériels (CGET et DGCL du Ministère de l'Intérieur notamment). La MOT mènera une veille sur les conséquences du règlement approuvé en 2013 sur les GECT existants, au regard de la pratique et du cadre juridique français de la coopération transfrontalière. La MOT poursuivra la cartographie et le recensement des GECT existants, de leurs missions et de leurs stratégies, en lien avec les objectifs de la convention MOT/Comité des Régions. **Elle portera enfin une attention particulière aux GECT « projets », constituant les structures d'appui à la mise en place de projets opérationnels transfrontaliers.**

Les autres types de structures juridiques transfrontalières feront également l'objet d'une veille concernant leur création et la mise en œuvre de leurs projets aux frontières françaises (GEC, GLCT, etc.). Une action de formation des sous-préfets est prévue par le Ministère de l'Intérieur en mai 2015 ; la MOT y apportera son concours.

### **2.1.4 Contribution à la formation des personnels de la fonction publique et de la Caisse des Dépôts aux questions européennes et transfrontalières**

(cf. programme triennal)

## 2.2 Observation des territoires transfrontaliers

La MOT poursuivra en 2015 sa contribution à la mise en place d'une coordination des démarches d'observation transfrontalière entre les différentes administrations de l'aménagement du territoire de la France et de ses pays voisins et des instituts statistiques nationaux et régionaux correspondants. **Elle assurera le secrétariat et l'animation du Comité stratégique transfrontalier de l'observation et viendra en appui du CGET pour celui du Groupe de travail technique rassemblant les différents instituts statistiques.**

Elle préparera la **séquence de restitution d'étape de ces travaux qui s'insérera dans le séminaire du 19 mai 2015 consacré aux obstacles transfrontaliers et leur résolution, à Luxembourg.**

Elle contribuera enfin au volet transfrontalier de l'observatoire des territoires du CGET, notamment à travers des contributions au Rapport de l'observatoire et en approfondissant la thématique sélectionnée sur l'emploi transfrontalier.

## 2.3 Etudes stratégiques

En liaison avec les besoins exprimés dans le cadre de la plateforme des techniciens et par les ministères (cf. ci-dessus), certaines thématiques sont ou pourraient être explorées par la MOT.

En dehors de sa mission d'intérêt général qui fait l'objet de subventions dans le cadre de conventions d'objectifs, **la MOT peut se voir confier par le niveau central la réalisation d'études stratégiques et thématiques rémunérées** (prise en compte de la dimension transfrontalière dans telle politique publique), le cas échéant dans le cadre d'une mise en concurrence préalable (cf. 1.4).

### Développement économique transfrontalier/Emploi/Recherche innovation

Le projet sur le développement économique des territoires transfrontaliers (rôle des entreprises, conditions cadres à mettre en place pour y parvenir, lien avec l'emploi et la recherche-innovation...), co-financé par le programme Europ'Act, lancé en 2014 se poursuivra en 2015. Ce projet a notamment comme objectif d'apporter aux acteurs de la coopération transfrontalière une meilleure connaissance des enjeux en matière de développement économique des territoires transfrontaliers et des liens entre économie et emploi. Le domaine est exploratoire car il n'existe à ce jour quasiment aucune étude ou rapport sur ce sujet pourtant très stratégique pour les territoires frontaliers français, dans un contexte de crise et de dépendance économique.

La MOT produira des outils méthodologiques à destination des praticiens de la coopération, dans le domaine du développement économique et de l'emploi. Ces outils sous la forme de **trois ouvrages (un état des lieux synthétique** réalisé sur les territoires transfrontaliers le long des frontières françaises, avec un benchmark européen des bonnes pratiques, et **deux guides pratiques** à destination des partenaires de ces actions et des porteurs de projet), aideront à une meilleure orientation stratégique des programmes européens, à la structuration des réseaux de partenaires et à l'émergence de projets (en matière de développement économique et en lien avec les questions d'emploi).

Elle organisera une **conférence de restitution** de ces travaux fin septembre 2015.

D'autres études peuvent survenir en fonction des appels d'offres venant à paraître sur les études stratégiques nationales.

#### 2.4 Veille thématique

**Outre les thématiques précitées** faisant l'objet de travaux financés dans le cadre de projets, la MOT mènera en 2015 **une veille sur les thématiques prioritaires suivantes qui font l'objet d'une analyse détaillée dans le programme triennal 2015-2017** dans leur traitement.

Concernant des thématiques traditionnelles de la MOT, prioritaires pour 2015 :

- Mobilités/transports transfrontaliers
- Gouvernance des territoires transfrontaliers
- Pratiques des GECT/GLCT et des autres structures juridiques aux frontières françaises.
- Observation des territoires transfrontaliers
- Développement économique, innovation
- Emploi et formation professionnelle
- Métropoles et agglomérations transfrontalières

La MOT débutera également une veille sur les trois thématiques suivantes, particulièrement stratégiques mais sur lesquels elle n'a que peu d'expérience (à l'exception de la problématique foncière et immobilière). **Elles sont décrites en détail dans le programme triennal 2015-2017.**

Ces thématiques seront définies, problématisées et mises en débat en dès 2015 avec le réseau de la MOT pour qu'elles puissent faire l'objet de travaux plus approfondis en 2016. La MOT s'attachera également à voir quels nouveaux interlocuteurs, quelles nouvelles institutions à contacter et quels programmes seraient susceptibles de financer une investigation plus poussée.

- Société civile et enjeu lié à l'émergence d'une citoyenneté transfrontalière
- Inclusion sociale en territoire transfrontalier
- Logement et foncier

### 3. Troisième partie : ouverture et représentation des intérêts au niveau européen, outre-mer et international

#### 3.1. Echanges d'expérience et de bonnes pratiques, capitalisation

##### 3.1.1 Projets européens

Les échanges d'expérience et de bonnes pratiques pourront s'effectuer notamment dans le cadre du pilotage, de l'apport d'expertise ou de la participation de la MOT à des « projets européens ». **2015 est une année stratégique qui devrait voir le lancement des différents appels à projet des différents programmes de la période 2014-2020.**

La MOT étudiera la possibilité de participer à des projets européens, notamment avec ses partenaires de la CECICN<sup>2</sup>, de la plateforme de Budapest<sup>3</sup>, du réseau TEIN<sup>4</sup>, et de l'ARFE<sup>5</sup> ou d'autres partenaires européens.

Afin d'examiner les possibilités de tels projets dans le cadre de la programmation 2014-2020 et plus largement, de partenariats, des contacts sont pris avec les programmes de réseaux :

- ≡ INTERACT (approches thématiques, base de projets KEEP, mise en œuvre des GECT, ...)
- ≡ URBACT (agglomérations transfrontalières)
- ≡ INTERREG EUROPE (prise en compte du transfrontalier dans la plateforme d'expertise, ...)
- ≡ ESPON (observation transfrontalière)

ainsi qu'avec les programmes transnationaux, susceptibles de financer des projets de mise en réseau (Europe du Nord-ouest, Espace alpin, etc.).

<sup>2</sup> Conférence européenne des réseaux de villes transfrontalières et interrégionales

<sup>3</sup> Plateforme d'échange des structures nationales d'appui à la coopération transfrontalière

<sup>4</sup> Réseau des Euro-Instituts

<sup>5</sup> Association des Régions Frontalières Européennes

La participation à des projets peut être envisagée également dans le cadre de financements européens tels que : les Actions innovatrices en matière de développement urbain (DG REGIO) ; le programme Horizon 2020 ; EU for citizens, etc.

A cet égard, la MOT souhaite développer dès 2015 son partenariat avec le réseau TEIN dans le cadre d'un projet Horizon 2020 à mener entre 2015 et 2020 sur la problématique des acteurs transfrontaliers entre européanisation et globalisation. Ce projet permettrait également de travailler conjointement avec l'ARFE.

### **3.1.2 Partenariat dans le cadre de la plateforme de Budapest**

Cette plateforme associe les structures nationales d'appui à la coopération transfrontalière en Europe : outre la MOT, le CESC pour la Hongrie et des structures équivalentes aux Pays Bas et au Portugal.

Des contacts seront pris en 2015 avec d'autres structures nationales de ce type en Europe et quand elles n'existent pas (Finlande, Pologne, Roumanie, République tchèque ...), la MOT donnera son soutien à la création de nouvelles structures le cas échéant.

Les travaux de la plateforme seront mis en perspective de l'agenda politique de la cohésion territoriale (prises de position, participation aux réunions au nom de la Plateforme). Ils pourront notamment relayer la démarche du Comité stratégique transfrontalier sur l'observation des territoires transfrontaliers initié par le CGET en 2013.

### **3.1.3 Réflexions sur les métropoles transfrontalières**

Des réflexions sur les métropoles transfrontalières seront menées en lien avec le CGET et les Etats voisins: Allemagne (IMeG - Groupe d'initiative Régions métropolitaines transfrontalières) ; Luxembourg ; Suisse ; Belgique, suite au séminaire sur les pôles métropolitains qui s'est tenu en 2014.

### **3.1.4 Plateforme des GECT du Comité des Régions**

La participation à cette plateforme, dans le cadre de la Déclaration d'intérêt commun avec le Comité des Régions, permettra de relayer au niveau européen les pratiques et réflexions du réseau de la MOT (cf. également 2.1.3).

### **3.1.5 Participation au réseau TEIN (réseau des Euro-instituts) dans le cadre de leurs échanges**

TEIN est le réseau des organismes de formation et recherche sur le transfrontalier, piloté par l'Euro institut de Kehl. La MOT s'associera aux travaux que TEIN souhaite développer : utilisation et diffusion des outils pédagogiques et d'évaluation, mise en commun des ressources. **Le projet de dictionnaire critique de la coopération transfrontalière** et de mise en réseau des centres ressources, initié par l'Université de Strasbourg et le réseau TEIN, associant la MOT et l'ARFE, en est un exemple.

## **3.2 Représentation européenne des intérêts des acteurs de la coopération transfrontalière**

### **3.2.1 Partenariat avec la CECICN**

Dans le cadre de la CECICN, (Conférence européenne des réseaux de villes transfrontaliers et interrégionaux), la MOT et ses partenaires continueront de faire valoir leur avis sur le processus de programmation de la coopération transfrontalière 2014/2020. Ces actions passent notamment par des prises de positions au niveau européen et des contacts avec des institutions européennes, en particulier, la Commission européenne, le Parlement européen et le Comité des Régions (cf. 2.2.3).

### **3.2.2 Alliance stratégique l'Association des régions frontalières européennes (ARFE)**

Une coopération avec l'ARFE est notamment envisagée en 2015 dans une candidature commune avec le réseau TEIN à un projet Horizon 2020.

### **3.2.3 Coopération avec les institutions européennes**

Cette coopération permet le relais des intérêts du transfrontalier. La MOT exerce une veille sur l'actualité communautaire et répond régulièrement aux consultations, le cas échéant avec la CECICN, lancées par les différentes institutions (Commission européenne, Parlement européen, Comité des Régions...). Elle fait connaître auprès des institutions européennes ses prises de positions et cherche à pérenniser les relations établies.

### Coopération intergouvernementale et avec le Conseil

Dans le cadre du Trio Italie (S2 2014), Estonie (S1 2015), Luxembourg (S2 2015), ce dernier souhaite faciliter la coopération transfrontalière via la création d'une base légale pour l'adoption de dispositions spécifiques dans les espaces transfrontaliers. **Ce régime dérogatoire serait comparable au droit à l'expérimentation français et constituerait une « bulle transfrontalière » permettant d'adopter une législation divergente dans un temps limité.** Cette démarche s'apparente à celle des GECT. Le règlement européen qui servirait de base légale devrait être inclus dans le paquet législatif des fonds structurels 2021-2027.

L'identification des obstacles à la coopération transfrontalière précédemment évoquée est un préalable, afin d'établir les champs d'application possibles et doit faire l'objet **d'un séminaire devant se tenir le 19 mai 2015**. Dans le cadre de ce séminaire sera abordée la question de l'observation transfrontalière, sur la base du travail du comité stratégique transfrontalier et du groupe de travail transfrontalier sur l'observation (cf. 2.2). **La MOT est mandatée officiellement par le Grand-Duché de Luxembourg pour accompagner cette démarche.**

### Comité des Régions

La MOT et la CECICN continueront de travailler avec le Comité des Régions, notamment en lien avec la plateforme des GECT du Comité des Régions et la déclaration d'intérêt commun entre la MOT et le Comité des Régions.

### Parlement européen

La MOT et la CECICN continueront de travailler avec les parlementaires européens concernés par la coopération transfrontalière, afin de les sensibiliser à ses différents défis. L'année 2015 verra la prise de contact de la MOT avec de nouveaux députés européens sensibilisés aux questions transfrontalières.

### Commission européenne

Le contact sera poursuivi et intensifié avec la DG REGIO et les autres DG concernées par la coopération transfrontalière, afin de les associer, dans un bénéfice mutuel, aux travaux de la MOT. **A la faveur du 25ème anniversaire de la coopération territoriale européenne, la MOT est amenée à réaliser en 2015 pour la Commission européenne une série de cartes relatives à la coopération transfrontalière des différents Etats membres (cf. 1.4.2).**



### 3.3 Coopération sur les frontières d'outre-mer et sur d'autres frontières (Est de l'Europe, Afrique...)

#### 3.3.1 Outre-mer

La MOT pourra venir en tant que de besoin en 2015 en appui des régions d'Outre-mer dans leur volonté de structuration juridique d'équipements transfrontaliers (Bac Maroni pour la région Guyane, Station d'épuration pour l'île de Saint Martin, en fonction de l'état d'avancement de ces projets). Elle poursuivra son interface avec la DGOM sur les différentes questions d'ordre juridique et programmatique.

#### 3.3.2 Ouverture internationale

La MOT poursuivra également son action sur d'autres frontières (Est de l'Europe, Afrique ...), dans une perspective de transferts de ses savoir-faire transfrontaliers, dans le cadre de la coopération interétatique ou décentralisée, en liaison avec les acteurs concernés (notamment CGET, MAEDI et ses différentes directions : DAECT, gouvernance démocratique...); AFD ; ONU... Elle achèvera en 2015 sa mission d'appui auprès des Nations Unies – UNCDF pour la mise en place d'un **financement des projets transfrontaliers en Afrique de l'Ouest** (programme LOBI) financée par le Luxembourg. L'assistance apportée par la MOT en 2013/2015, notamment sur la méthodologie de capitalisation des expériences, l'analyse des cadres stratégiques nationaux et les recommandations en matière de coopération entre les autorités ouest-africaines pour le financement de projets transfrontaliers, pourra le cas échéant être poursuivie en Asie pour le compte des Nations Unies dans le cadre d'un nouveau partenariat.